

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 25 mars 2019 DOB

L'an deux mille dix-neuf et le 25 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Céline BRUNIERA, Philippe CADOR, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Carole GAUDEZ, Isabelle GESTA, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Patrick LASSEUBE, Corinne LAYE, Catherine LOUIT, Josiane LOUMES, Jean-Jacques MAGNAVAL, Céline PALAPRAT, Denis PERY, Audrey PIGOZZO, Fabrice PLANCHON, Jacqueline POL, Nicolas REY-BETHBEDER, Chloé SOLATGES, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA.

Procurations : Madame Catherine RENAUX à Monsieur Patrick LASSEUBE, Madame Michèle STEFANI à Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER et Monsieur Jacques TENE à Monsieur Thierry ANDRAU.

Madame Chloé SOLATGES est élue secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU 18 FEVRIER 2019

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

19 x 13 - Finances Locales – Modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement : Centre Plurifonctionnel (budget communal)

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : c'est bien de vouloir un peu de transparence et de montrer le progrès de l'Escalys qui est énorme, puisque-là on est à 2 500 000 euros sachant qu'il y a quand même 1 500 000 euros pour la Commune pour un investissement, notre groupe s'est toujours opposé, puisque l'on ne voit pas trop l'utilité et les Saint-Lysiens aussi. Il faudra expliquer aussi à quoi servira l'Escalys, ce n'est pas encore tout à fait clair, à qui une salle va être attribuée ? Son réel fonctionnement. Il manque là-dedans également et ça sera vu après, les 90 000 euros du parking, puisque l'on aurait pu au moins les intégrer dedans. Il y a également le vandalisme, parce qu'il y a eu d'après ce que vous m'aviez dit, deux actes de vandalisme qui sont quand même importants ; on a des niveaux de subvention qui ne sont pas énormes quand même. Bah oui, il y a quand même un coût important pour la Commune : c'est-à-dire que ce qui s'est passé là, il faut que les Saint-Lysiens comprennent : ce qui s'est passé pendant 2, 3 ans dans d'autres Communes après le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il n'y a pas eu d'investissement, il n'y a rien eu, il ne s'est rien fait ; là on met tout sur l'Escalys et accessoirement d'autres opérations, dont nous reparlerons plus tard. Accessoirement oui il y a un investissement très lourd pour une finalité qui est très contestable, il y avait peut-être d'autres priorités dans la Commune et d'autres gens qui étaient à cette table ici le pensaient, peut-être ils ont changé d'avis, c'est très bien pour eux, mais reste que là on fait un investissement considérable pour une finalité contestable, d'autant plus que son financement, et là c'est beaucoup plus grave, sera à la charge de la Commune, on n'emprunte pas ; c'est-à-dire que toute notre marge, notre cagnotte en quelque sorte va passer dans ces opérations, sans emprunt, ce

qui gênera pour la suite. Alors bien sûr ça c'est électoral, on va se présenter et on va dire non on n'a pas fait d'emprunt, on a fait ces investissements, mais à quel prix ? C'est un réel souci.

Monsieur le Maire : je vous remercie Monsieur REY-BETHBEDER.

Monsieur Patrick LASSEUBE : merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous, bonsoir aux gens du public, d'abord je voudrais excuser l'absence imprévue de Catherine RENAUX. Je suis preneur de ces tableaux qui avaient été mis à l'écran, je ne pense pas qu'ils figurent dans la note de synthèse. Je suis preneur, car depuis le début, moi, le PRAC je le suis de près au niveau financier, car c'est important de savoir effectivement et je me doutais qu'à l'enveloppe primitive s'ajouteraient des ajouts, il y en a toujours ; ce soir il y en a certains, ils sont explicités, j'aimerais donc avoir, si c'est possible Monsieur le Maire, le détail de ces ajouts, de façon à ce que ma comptabilité soit réglée par des chiffres et non pas par des hypothèses. Je vois bien qu'il y a une volonté qui n'était pas là au début, puisque vous m'aviez répondu quand j'ai dit « mais le parking il faudra bien l'aménager », « non le parking ne fait pas partie du projet Escalys ». Très bien, je vois qu'on y revient, c'est une bonne chose pour les Saint-Lysiens car ce parking, même s'il sert pour l'Escalys, il servira les jours de marché et aux commerces et activités qui sont en bordure de l'avenue François Mitterrand. On rajoute donc le parking, je pense que la prochaine fois on rajoutera les trottoirs et qu'effectivement aussi les mauvaises odeurs qui remontent du ruisseau Saint-Julien seront prises en compte et que là-aussi on fera les travaux nécessaires, sinon le PRAC risque d'être empoisonné par le nez sérieusement. Ceci il faut le compter dans le projet Escalys, il ne s'agit pas de me dire, oui mais le parking sera pris sur le Pool Routier du Muretain, c'est un autre budget, certes, mais ça fait partie aussi du programme. Je voudrais donc avoir le détail de façon à ce que in fine je ferai la globalité du coût de cette opération ; évidemment il faudra y intégrer la somme totale des études depuis le début, parce que finalement il n'y a pas de changement sur le projet initial, il n'y a aucun changement, donc c'est bien la même opération depuis le début qui a porté différents noms à différentes époques, portée par différentes majorités, mais moi je veux être comptable avant la fin de ce mandat et l'Escalys, le PRAC sera prêt avant la fin du mandat, donc pouvoir faire les comptes et les restituer aux Saint-Lysiens, parce qu'effectivement, mais on y reviendra dans le début du ROB, le PRAC est-il nécessaire ? La majorité du Conseil a jugé oui ; aujourd'hui et je suis toutes les réunions auxquelles je suis invité, on y apprend des informations et je vois que tout n'est pas réglé dans le PRAC et loin de là et même certaines choses je ne sais même pas si elles verront le jour ! Pour citer, alors vous me l'appellerez Musée ou Conservatoire du Patrimoine, peu importe la dénomination, à ce jour je ne suis pas certain que cette chose voit le jour en même temps que la fin des travaux. Voilà Monsieur le Maire ce que je voulais avoir ; mon intervention c'était pour m'assurer que j'aurai bien le détail de ce qui a été projeté. Merci.

Monsieur le Maire : ce détail a été vu en Commission Finances et effectivement le tableau présenté est issu de cette commission. Après Madame BRUNIERA répondra à votre question sur les coûts.

Monsieur Thierry ANDRAU : bonsoir tout le monde, je voudrais excuser Monsieur TENE qui n'est pas là pour des raisons personnelles. Pour revenir au projet, moi ce qui me chagrine le plus c'est le coût supérieur du précédent budget qui était prévu à 2 000 000 euros, aujourd'hui on passe à 2 500 000 euros ; je trouve que ce delta est quand même assez conséquent et je voudrais bien avoir un peu plus de justifications. Lors de la Commission Finances, vous m'aviez dit que Madame BRUNIERA m'expliquerait les surcoûts du désamiantage, donc je voudrais bien les entendre. Si je me rappelle bien par contre pour le parking moi j'avais un montant de 150 000 euros, ça serait bien de le préciser exactement car je ne sais plus trop, apparemment on n'a pas les mêmes chiffres. Ensuite le détail des 69 000 euros des imprévus ; je vous en remercie.

Madame Céline BRUNIERA : je vais commencer par répondre aux questions de Monsieur LASSEUBE : concernant les chiffres que vous souhaitez avoir et le décompte, on peut effectivement vous les faire passer ; par contre c'est un décompte qui est « à l'instant T zéro », puisque le chantier est en cours,

les plus-values et les moins-values évoluent ; à la fin du chantier un décompte sera fait par la maîtrise d'œuvre, qui sera juste, parce qu'aujourd'hui, par exemple, ont été intégrés des avenants en plus mais qui vont générer des avenants en moins, ils ne sont pas encore comptabilisés. Le montant évolue donc au fur et à mesure du chantier. Pour les parkings, on n'a jamais prétendu que les parkings n'étaient pas nécessaires ; ce que nous avons toujours dit c'est que les parkings n'étaient pas comptés dans le montant des travaux, c'est-à-dire des 2 000 000 euros que nous avons avancé depuis le départ de ce projet. Effectivement ces parkings sont nécessaires, nous en sommes, tout comme vous, convaincus et ils feront l'objet de travaux qui seront hors montant des travaux de ce chantier. Concernant votre remarque « tout n'est pas partagé, tout ne verra pas une fin », effectivement l'équipe municipale mène de nombreuses réunions avec les usagers, la démarche de l'Escalys est de faire en sorte que les usagers participent au projet, donc effectivement c'est peut-être un peu nouveau et perturbant, mais nous avons fait le choix de laisser la parole et la possibilité aux usagers de définir comment seront utilisés les espaces ; ce qui explique effectivement que l'on ne peut pas avoir à ce jour de réponse ferme et définitive, puisque l'on souhaite la participation des usagers et on leur laisse la place de participer. Ensuite, Monsieur ANDRAU, vous avez parlé d'un surplus de désamiantage : il n'y en a pas, mais il y a effectivement des avenants qui sont liés au fait que des parties du bâtiment existant étaient inaccessibles et ce n'est qu'à la suite de l'extraction de l'amiante repéré, qu'il a été possible d'accéder à certaines parties. Je prends l'exemple du toit des appartements : les structures étaient inaccessibles, elles n'étaient pas suffisamment dimensionnées pour porter le nouvel élément de toiture envisagé, il a été nécessaire de renforcer les structures existantes pour assurer la solidité des ouvrages. Même chose sur les sols du rez-de-chaussée de la Rotonde, le carrelage et la colle étaient amiantés, ils ont été extraits, mais le fait de les enlever a abîmé les chapes, il a fallu les reprendre. Après si vous voulez le détail, effectivement la maîtrise d'œuvre fait un suivi précis et nous vous le fournirons.

Monsieur le Maire : je voudrais vous reprendre aussi Monsieur REY-BETHBEDER, car j'ai trouvé votre intervention particulièrement intéressante, sur le coût du bâtiment quand on regarde au m², nous sommes dans les normes aujourd'hui des chantiers sans problème, Madame BRUNIERA a apporté quelques précisions ; quand vous annoncez un faible montant de subvention, je ne trouve pas que 693 532 euros, qui représentent 30 % du montant du projet, soit un montant de subventions faibles. Je remercie d'ailleurs tout ceux qui ont participé au montage de ces dossiers pour récupérer cette somme pour la Commune. Ensuite, votre dernière intervention sur le financement est également extrêmement intéressante, puisque vous dites que pour des raisons politiques électoralistes, c'est bien le mot que vous avez employé, que l'on faisait entièrement sans emprunt et donc que c'est entièrement à la charge de la Commune ; alors permettez-moi de vous dire Monsieur REY-BETHBEDER que, que nous fassions un emprunt ou que nous n'en fassions pas, tous les investissements de toute façon seront à la charge de la Commune. Je ne vois pas comment il peut en être autrement. Pour revenir sur le fait de faire un emprunt ou pas, je pense que nous y reviendrons dans le Débat d'Orientation Budgétaire, avec des arguments nettement plus intéressants.

Monsieur Thierry ANDRAU : je n'ai toujours pas le montant du coût du parking. J'aimerais savoir le montant exact. Nous avons plusieurs chiffres qui circulent.

Madame Céline BRUNIERA : vous avez plusieurs chiffres, car ce projet n'est pas encore arrêté ; il va être présenté au moment du budget et des arbitrages, à ce moment-là vous aurez un montant ; vous n'allez pas avoir un montant avant l'arbitrage des budgets, ce n'est pas possible.

Monsieur Thierry ANDRAU : d'accord et vous n'avez pas donné le détail des imprévus.

Madame Céline BRUNIERA : comme son nom l'indique ce sont des imprévus. C'est déjà difficile de vous donner le détail des plus-values, moins-values qui suivent les adaptations de chantier...

Monsieur Thierry ANDRAU : de là à mettre 70 000 euros d'imprévus quand même, il y a bien une raison, si vous mettez ce montant-là !

Madame Céline BRUNIERA : ce que j'aimerais que l'on relève quand même, c'est que ce projet a toujours été annoncé à 2 000 000 euros, on est aujourd'hui à 1 400 000 euros, donc j'ai presque envie de dire...

Monsieur Thierry ANDRAU : on est à 2 500 000 euros aujourd'hui.

Madame Céline BRUNIERA : oui mais subventions déduites, nous présentons un bilan d'1 400 000 euros, on est d'accord ?

Monsieur Thierry ANDRAU : oui mais dès le départ, il y avait des subventions...

Monsieur le Maire : alors là non je vous arrête, excusez-moi Madame BRUNIERA, excusez-moi Monsieur ANDRAU, les dossiers de subvention ont été défendus par l'équipe majoritaire auprès des partenaires institutionnels et ça c'est un travail qui n'est pas gagné d'avance et on ne le sait pas ! C'est par rapport au projet...

Monsieur Thierry ANDRAU : les projets on les fait tout le temps avec des subventions...

Monsieur le Maire : non c'est faux !

Madame Céline BRUNIERA : non c'est faux, vous pouvez relire les PV on a toujours dit, hors subvention.

Monsieur Thierry ANDRAU : quel est le projet qui n'a pas eu de subvention, allez-y dites-moi ?

Madame Céline BRUNIERA : il y en a certainement, je pense que l'on va en trouver, sans problème.

Monsieur Thierry ANDRAU : oui bah dites-les !

Madame Céline BRUNIERA : on va faire un bilan, on va les trouver. Mais je ne vais pas les dire comme ça !

Monsieur Thierry ANDRAU : parce qu'il n'y en a pas !

Madame Céline BRUNIERA : mais bien sûr qu'il y a des projets sans subvention.

Monsieur le Maire : bien sûr qu'il y a des projets sans subvention.

Monsieur Thierry ANDRAU : s'il y en avait vous le diriez de suite !

Madame Céline BRUNIERA : pour revenir au sujet, si je peux juste conclure, on a toujours annoncé 2 000 000 d'euros, on est aujourd'hui à 1 400 000 euros, dont 70 000 euros d'imprévus, cela ne me paraît pas abusif...

Monsieur Thierry ANDRAU : mais qu'est ce qui justifie...

Madame Céline BRUNIERA : par exemple dans les avenants, nous avons remplacé le sol souple du rez-de-chaussée de la salle Rotonde par un carrelage ! C'est plus pérenne, dans le temps ça vieillit mieux, on a fait ce choix, c'est un exemple.

Monsieur Thierry ANDRAU : mais ça on peut le comprendre !

Madame Céline BRUNIERA : et bien ça peut permettre ce genre de choix.

Monsieur Thierry ANDRAU : mais pourquoi vous ne le dites pas ?

Madame Céline BRUNIERA : mais parce que je ne sais pas ce qui va être dans les imprévus ! Je ne vais pas vous le dire, puisque par définition ce sont des imprévus. Cela peut permettre d'adapter le projet au fur et à mesure de son avancement.

Monsieur le Maire : et la somme ne sera pas forcément consommée.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : dans les surcoûts, vous en avez parlé, vous avez porté une réponse concernant la toiture au-dessus des appartements ; ceci dit, il y a eu pas mal d'études sur ce PRAC, je suis étonné que l'on découvre des choses au fur et à mesure et que justement on ne se soit pas aperçu que dans ce type de bâtiment, vu son époque, qui est ancien, on savait très bien qu'il y avait de l'amiante, donc des surcoûts ; vous dites que le surcoût n'est que de 400 000 euros, excusez-moi cela fait quand même une somme !

Monsieur le Maire : par rapport au désamiantage, je vais laisser répondre Madame BRUNIERA et peut-être que si vous ne comprenez pas la 2^{ème} intervention, j'en ferais une 3^{ème} pour essayer d'être encore plus clair !

Madame Céline BRUNIERA : ce surcoût ne pouvait pas être évalué car les zones amiantées n'en permettaient pas l'accès, c'est-à-dire que tant qu'il y avait l'amiante on ne pouvait pas y accéder pour faire une quelconque étude. Il a fallu enlever l'amiante pour pouvoir aller voir, cela ne pouvait pas être fait avant. Ensuite vous parlez d'un surcoût de 400 000 euros, c'est faux ; nous avons fait le choix de reprendre tous les éléments dans leur globalité, de compléter pour une meilleure lisibilité : par exemple est intégré dans le coût final présenté aujourd'hui, l'assurance dommage-ouvrages, ce n'est pas un surcoût ce n'était simplement pas intégré dans la présentation précédente.

Monsieur Patrick LASSEUBE : trois petites interventions d'abord sur les imprévus et on sait très bien que dans toute rénovation, l'imprévu se chiffre en 3, 5 et un peu plus de pourcentage ; ce taux d'ailleurs il faudra me le donner à la fin des travaux et je ne devrais pas être loin de la réalité. Sur les renforcements de structure qui n'étaient pas prévus et que l'on fait, je le comprends ; ce que je ne comprends pas c'est sur la partie des anciennes classes et je demanderai que l'on me fasse une balance financière, là-aussi, uniquement cette partie-là. J'ai suivi les travaux, de démolition, de mise à nue, de renforcement, d'extension, on a démoli, beaucoup démoli, on a reconstruit, on a surtout renforcé l'existant : j'aimerais que l'on me fasse à la fin du chantier, une balance entre ce bâtiment et tout ce qui l'a subi, financièrement, et le fait que si on avait démoli entièrement ce bâtiment des classes, je parle uniquement des classes, si on avait reconstruit du neuf, peut-être aussi à la mesure de ce que l'on n'aurait pu avoir, parce que ce n'est jamais facile d'intégrer une structure avec de nouvelles activités, il y a des contraintes, c'est un bâtiment qui est contraint, qui n'est pas facile à réoccuper, quelle que soit l'occupation, c'est un constat, ce n'est pas une accusation, donc effectivement cette balance entre démolition totale et reconstruction à neuf ; on pouvait aussi avoir des ossatures plus légères, bois et autres, voilà ça j'aimerais l'avoir. Deuxième remarque : avec Monsieur TENE, enfin du moins la majorité précédente, on avait un coût global, TVA comprise, fonctionnement compris et tous les abords, et je dis bien les abords immédiats du PRAC étaient traités dans l'enveloppe...

Madame Céline BRUNIERA : c'est faux.

Monsieur Patrick LASSEUBE : écoutez, vous y étiez, je vous ressortirai les chiffres ça ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire : je réitère effectivement c'est faux, mais continuez Monsieur LASSEUBE.

Monsieur Patrick LASSEUBE : donc effectivement nous avons un prix TTC avec beaucoup de choses dedans ; là on n'a pas le fonctionnement, mais pourtant il fera partie du fonctionnement du PRAC. Sur le dernier point, sur la participation des Saint-Lysiens : alors ça pour être présent à toutes les réunions intéressantes du PRAC et je remercie Monsieur le Maire et ses adjoints de m'y associer, je n'en loupe pas une, ou peut-être une, mais la dernière a été assez significative : 30 participants, 15 Elus et le reste de l'associatif, mais de l'associatif intéressé, ce n'est pas le Saint-Lys lambda ou autres, c'étaient des associatifs qui avaient des locaux déjà dans l'ancien collège et qui se demandaient s'ils allaient pouvoir de nouveau les utiliser ou s'ils allaient être changés. Il y a eu un grand mutisme et pourtant ils étaient là, l'association qui va participer au Conservatoire du Patrimoine, un mutisme total de la part de l'association, mais aussi de la part des Elus. Je veux dire que oui l'idée est généreuse, mais dans le fonctionnement et vous l'avez dit Monsieur le Maire, qu'effectivement la participation n'était pas forcément au rendez-vous. Donc au PRAC, là la mesure est faite que la participation n'est pas au rendez-vous et que les quelques participants, dont je fais partie, y vont avec beaucoup de volontés et de participations constructives. Donc attention le PRAC ne fait pas rêver tous les Saint-Lysiens, non loin de là, pour l'instant il ne fait pas rêver grand monde. Merci.

Monsieur le Maire : c'est un avis absolument personnel ; Madame BRUNIERA un élément de réponse.

Madame Céline BRUNIERA : juste pour répondre par rapport au groupe de travail « musée » : effectivement, ils n'étaient pas les plus bavards, pour la simple et bonne raison et puisque vous étiez là vous le savez, il y avait un ordre dans les groupes de travail. Le choix a été fait de mettre en place une équipe d'animation, cela a été le premier groupe de travail ; après l'équipe d'animation, il a fallu le relier au groupe de travail travaux, pour justement associer les usages aux espaces ; ensuite seulement viendra la partie musée pour animer cette partie en même temps que le reste. Donc je pense que le groupe de travail « musée » l'a très bien compris, on a eu un échange après la réunion ; moi je ne dirai pas qu'ils ne sont pas intéressés, je ne l'ai pas compris comme ça.

Monsieur le Maire : et quant à la reconstruction, démolition du bâtiment, Monsieur LASSEUBE bah écoutez je pense que je ne peux que vous inviter à monter une maîtrise d'œuvre et à candidater aux appels d'offres ! Les études ont été menées effectivement et ensuite avec la maîtrise d'ouvrage, pour voir quelle était la meilleure solution pour des bâtiments, qui sont aujourd'hui vétustes sur la Commune de Saint-Lys, il n'est pas le seul, on a fait un choix politique de rénover celui-là parce qu'il est à proximité du cœur de Bourg ; cela va nous apporter de la vie et du lien avec tout un tas d'équipements, notamment la Gravette etc. C'est un choix effectivement politique que vous avez contesté depuis le début c'est vrai, maintenant le travail a été mené, je pense que nous avons fait le maximum pour optimiser les dépenses, que nous avons fait le maximum pour obtenir le maximum de subventions. Aujourd'hui ce projet arrive à terme, il est en cours, il va sortir, on prévoit une livraison du bâtiment, on l'espère dernier trimestre 2019, puisque le chantier suit son cours. Il est très bien suivi, à la fois par les Elus et je remercie Madame BRUNIERA de son implication sur ce dossier, Messieurs LANDES et SOLOMIAC qui suivent également le dossier côté voirie et Monsieur NOWAK Directeur des Services Techniques pour leur implication, au suivi et au fait que les choses se passent pour le mieux, puisque c'est un équipement qui effectivement à l'arrivée sera mis à la disposition des Saint-Lysiens ; même s'il ne les fait pas rêver selon vous et bien écoutez on espère qu'il aura une utilité proche du centre-ville, important pour notre cœur de bourg.

Monsieur Thierry ANDRAU : juste pour préciser que notre groupe par contre ne conteste pas ces travaux et on pense qu'il a une réelle utilité par rapport à la vie Saint-Lysienne ; je tenais à le préciser.

Monsieur le Maire : c'est noté je vous remercie.

Considérant la nécessité de modifier la délibération n° 18 x 06 en tenant compte de l'évolution du projet dans sa temporalité et dans le périmètre de son enveloppe, afin de donner plus de lisibilité au projet et dans un souci de transparence, l'AP/CP de l'Escalys est modifiée par rapport aux précédentes et fait apparaître **un montant total prévisionnel de 2 528 000 € pour un coût final intégrant les dépenses et les recettes liées à l'opération de 1 422 352 €.**

La différence au niveau des dépenses se justifie comme suit :

- **Intégration des montants engagés antérieurement à 2017 soit 138 077,76 € (mobilier, diagnostic et études diverses) ;**
- **Evolution du projet en intégrant les avenants (thermique, structure, amiante) et les annexes (désamiantage et révision de l'indice des prix du marché) soit 140 000 € dont près de 42 000 € liés à du vandalisme ;**
- **Volonté d'intégrer toutes les opérations annexes au projet (relevés d'arpentage, curage des réseaux, assurance Dommage Ouvrage, frais de publicité, dépollution du site et interventions sur des zones inaccessibles avant désamiantage) soit 80 000 € ;**
- **Intégration d'un montant pour imprévu soit 69 922,24 €.**

La différence au niveau des recettes se justifie comme suit :

- **Subventions pour un montant de 693 532 € ;**
- **FCTVA pour un montant de 412 116 €.**

Dépenses	
Montant Prévisionnel APCP	2 528 000 €
Recettes	
Subventions	693 532 €
Etat - DETR	300 000 €
Etat - Réserve parlementaire	15 000 €
Conseil Départemental	300 000 €
Conseil Régional	58 750 €
Muretain Agglo	19 782 €
FCTVA	412 116 €
TOTAL	1 422 352 €

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'actualisation de l'AP/CP suivante :

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2015 (réalisé)	Crédits de paiement 2016 (réalisé)	Crédits de paiement 2017 (réalisé)	Crédits de paiement 2018 (réalisé)	Crédits de paiement 2019 (solde)	Total des crédits de paiement
Centre Plurifonctionnel (opération 129)	2 528 000	76 769,28	61 308,48	10 393,20	297 231,57	2 082 297,47	2 528 000

Les montants sont TTC

Le Conseil Municipal **DECIDE** de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement : Centre Plurifonctionnel comme exposé ci-dessus.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 24

Contre : 5

Abstention : 0

19 x 14 - Finances Locales – Débat d'Orientation Budgétaire 2019 à partir du Rapport d'Orientation Budgétaire

Monsieur Patrick LASSEUBE : *j'ai écouté avec attention l'exposé et je voudrais à mon tour vous lire le mien, comme ça je donnerai à ma voisine d'ailleurs le double de ce que je dis, ça sera plus facile de le retranscrire dans le compte-rendu. D'abord deux points qui manquent à mon avis, dans ce panorama Saint-Lysien : il n'y a pas une seule ligne sur la gestion de la réserve, tant foncière qu'en terrain ; à plus forte raison, nous avons ici à Saint-Lys la chance et ce n'est pas toutes les Communes qui ont cette chance, d'avoir une réserve foncière de plusieurs hectares ; ceci c'est l'histoire de Saint-Lys, de Maires prédécesseurs, qui ont, au gré d'opportunités, acquis des réserves foncières ; donc pas de bilan de cette réserve foncière et pas non plus immobilière, ce qui m'inquiète aussi parce que nous avons acquis, et quand je dis, nous, c'est la Commune, des biens immobiliers récemment, quand je dis récemment, sur 1, 2 ou 3 ans en arrière, ces bâtiments ont été acquis pour un futur*

j'allais dire réinvestissement : pas une ligne cette année. Et puis j'aurais aimé aussi avoir dans ce bilan un tableau, c'est du détail mais ça aide à comprendre beaucoup de choses, le montant de l'extinction des emprunts l'an dernier, car les anciens emprunts bien sûr à un moment donné ils s'arrêtent, tant mieux, ceux de cette année et ceux de l'an prochain, parce que nous sommes dans une période, pour diverses raisons je ne vais pas faire l'historique, il y a beaucoup d'emprunts qui tombent ces 3 dernières années. J'aimerais donc pour le Conseil Municipal suivant que l'on puisse avoir et connaissance de l'extinction de ces emprunts, en monnaie sonnante et trébuchante. Concernant le reste, j'ai lu le rapport et je vais en faire une lecture non pas diagonale, mais assez précise. Force est de constater que le changement que vous nous promettiez dès votre élection, Monsieur le Maire, en 2016 n'est toujours pas arrivée et votre mandat est entré dans sa dernière ligne droite, même si vous parlez des années 2021, 2022, 2023, 2024, le mandat s'arrête bien en mars 2020. L'an dernier, au même moment, nous faisons le constat que le taux de crédits annulés dans la section d'investissement atteignait 66 %, l'un des plus forts taux enregistrés sur notre Commune. Des taux anormalement hauts qui ont fait l'objet d'une sévère remarque de la part de la Chambre Régionale des comptes. Malgré vos bonnes paroles, Monsieur le Maire, vos engagements pris ici même ou en public, nous constatons pour l'année écoulée 2018, que le taux reste quand même à 52,6 % de crédits annulés. Comment accorder encore du crédit à vos bonnes paroles, Monsieur le Maire, parce que ce sont des chiffres, les paroles ça va mais les chiffres eux restent, des paroles qui étaient pleines d'enthousiasme, auréolées de vérité, annonçant de véritables et profonds changements dans la gouvernance, dans la gestion municipale, mais les chiffres sont là, et ils nous rappellent tous à la vérité. Il est un autre domaine qui met aussi en évidence un autre profond malaise dans votre gestion municipale. Vous êtes et de loin le 1^{er} Maire qui en si peu de temps aura vu autant de départ de personnel municipal. Derrière vos déclarations « départ volontaire » « départ pour convenance personnelle » « départ que nous avons favorisé pour une promotion » se cache un grand et douloureux malaise pour le personnel. Une situation grave et qui ne semble pas devoir s'interrompre. Preuve s'il en est aujourd'hui l'absence d'un ou d'une DGS après une session de recrutement et du départ de trop nombreuses personnes participant à l'encadrement-même de notre Collectivité. Mais vous ne semblez nullement affecté par tous ces départs. Finalement votre action se limite à répondre en partie aux urgences du quotidien, nous avons eu une liste, je dis bien en partie, des chaudières vétustes qui pètent chaque année, des gouttières sur plusieurs toitures de bâtiments communaux, mais en même temps vous ne savez pas résoudre un simple problème de poubelles qui débordent et même de pain, depuis des années, derrière l'église et maintenant au pied de la statue du Saint-Julien... Mais aussi une coulée verte revenue peu à peu à l'état sauvage, pas une ligne sur la Coulée Verte dans l'exposé précédent ...Des aménagements en faveur de l'accessibilité des bâtiments restés au rang des promesses non tenues, c'est un fait... ; une déviation alors elle qui arrive et malgré son retard aucune prévision d'aménagement (alors quand même il y avait 10 ans de réflexion, il n'y a pas que vous, d'accord, mais vous y étiez aussi avant) autour du rond-point route de Muret pour l'accueil de nouvelles activités à cette nouvelle porte d'entrée de notre Commune et ça c'est dans quelques mois et que dire du rendez-vous manqué pour pallier aux manques de médecins généralistes sur la Commune, sans oublier la perte d'un établissement EHPAD « La joie de vivre » pour lequel, Monsieur le Maire, vous vous étiez engagé personnellement, solennellement à nous tenir informé et même à nous associer à cette problématique. Là aussi, que vaut votre parole publique Monsieur le Maire ? Je vous le dis sur ce point précis...

Monsieur le Maire : je vais vous répondre Monsieur LASSEUBE, ne vous inquiétez pas !

Monsieur Patrick LASSEUBE : je termine mon propos, je vous rassure j'ai presque terminé...Vous excellez dans un seul domaine, celui de l'urbanisation et pas n'importe laquelle, celle de l'accueil de nouveaux lotissements. Des centaines de logements en plus, qui s'entassent jusqu'au bord du Gazaila, que nous avons toujours contesté, vous êtes le bâtisseur d'une véritable ville dortoir sans

âme, mais cela semble vous convenir, pas nous. Mais je devine votre réponse à ma dernière remarque, oui vous allez proposer prochainement une étude et vous l'avez écrit, pour l'aménagement du centre-ville suite à la mise en service de la déviation, montant des études 20 000 euros. Sachez qu'il y a au moins trois projets qui ont déjà fait l'objet d'études approfondies, (CAUE en particulier) la plus ancienne date d'avant 2000, une autre en 2006 et la dernière sous le mandat de votre prédécesseur. Voilà et on recommence à faire la même étude sur la même partie de la Bastide. Pour terminer je voudrais aussi mettre l'accent sur votre façon très particulière de valoriser vos actions d'investissement en minimisant artificiellement le montant des enveloppes globales. J'ai eu l'occasion de m'étendre sur ce sujet avant. Tel le PRAC par exemple auquel il faudra ajouter le coût du parking, de la réfection des trottoirs, de la suppression des odeurs du tout à l'égout provenant du ruisseau St Julien, des 2 ou 3 ou 5 % minimum d'imprévus, de la mise en service ou pas du Musée appelé aussi Conservatoire du patrimoine, aujourd'hui en panne faute d'engagement et de financement d'un véritable projet d'animation et de présentation muséographique, à seulement quelques mois de la fin des travaux, on n'est pas à 1 an de la finition des travaux-là, on est à quelques mois, du gardiennage de l'ensemble et plus généralement du coût de fonctionnement annuel du PRAC. Et ce n'est pas votre gestion alors contestable et contestée des travaux sur le COSEC qui sont de nature à rassurer les Saint-Lysiens. J'aurais voulu trouver des points positifs à votre gestion, mis à part la fusion du Centre social et de la MJC, que je salue et que j'ai toujours salué et je travaillerai dans ce sens-là, vous pouvez compter sur moi et l'implantation des panneaux lumineux dernièrement pédagogiques pour inciter au respect de la vitesse aux entrées de la Commune, pour le reste l'ambiance est plus au règlement de compte de personnes que la recherche d'harmonie et de partage des bonnes idées, d'où qu'elles viennent. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : alors Monsieur LASSEUBE, je vous remercie vraiment de cette intervention, qui pour participer au débat, se veut être un discours à charge contre le Maire que je suis aujourd'hui. Donc pour ça je vous remercie, parce que c'est effectivement très instructif et on peut même se demander d'où sont les relents d'égouts d'ailleurs, d'où ils viennent exactement ! Vous avez fait deux remarques : la première c'est la réserve foncière, je vous informe qu'une délibération sera présentée au prochain Conseil Municipal concernant le bilan effectivement de la politique foncière ; quant au montant de l'extinction des emprunts, cela a été demandé aux services, qui nous feront effectivement le rapport pour que vous puissiez avoir les éléments lors du vote du budget. Ensuite, vous avez fait un panégyrique effectivement de tout ce que je pouvais porter avec mon équipe municipale, de pas bien sur la Commune ou de mal ressenti etc. ce qui ressemble plus, de mon point de vue à un discours de campagne électorale, plutôt qu'un débat d'orientation budgétaire. Je ne vais pas revenir sur tout, car cela n'a pas grand intérêt ; par contre le point sur lequel je voudrais revenir c'est que quand nous avons pris effectivement les commandes en 2016, nous étions à un taux de réalisation d'investissement extrêmement bas. Je salue le travail, là-aussi des services, qui nous permettent d'arriver à un taux de réalisation de 50 % ; nous reparlerons en cours d'année du taux de réalisation des investissements, puisque les projets qui sont lancés étant en cours de travaux et vont voir le jour, notamment l'Escalys, qui bien entendu va être à la majeure partie des dépenses de 2019 et vont effectivement voir le taux de réalisation, en tout cas des investissements, augmenter de manière tout à fait correcte et viable pour une Collectivité. Je souhaitais donc souligner ces points, qui sont de mon point de vue important ; je remercie encore une fois tout le travail qui a été fait sur des bâtiments vétustes, sur les écoles, alors oui effectivement vous pouvez dire à part s'occuper des fuites d'eau etc, moi je suis très heureux que les services soient mobilisés pour remettre de l'étanchéité dans les écoles, pour remettre des appareils de chauffage qui permettent aux élèves des primaires et maternelles de pouvoir travailler dans des conditions raisonnables avec les enseignants ; je me félicite de l'entretien des bâtiments communaux qui a été fait de façon à les préserver, car ça commençait par là et tout ce travail de fond fait par les services à la fois

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

9/18

administratifs et techniques, est important pour notre Commune. Alors ensuite, on peut tout dérouler, quant à la maison de retraite pour ne parler que de ce point-là : et bien écoutez elle est toujours à Saint-Lys et vous avez été associé comme tout le monde à la réflexion ; quant au centre bourg, les données changent, aujourd'hui on est dans le Muretain Agglo, vous dites que nous n'avons pas de prévision sur les zones économiques le long de la déviation, et bien écoutez je vous invite à venir aux prochaines réunions du PLU etc etc... Je pense que nous rentrons dans des échanges inintéressants pour tout le monde ; moi ce que je voudrais dire c'est que je salue vraiment à la fois le travail des Elus et de l'équipe municipale qui sont impliqués et surtout le travail des services. Quant à m'attribuer la responsabilité des départs de beaucoup de personnel, écoutez je crois que chacun est assez grand pour faire ses choix, tout seul, et les porter sans forcément rejeter la responsabilité sur une seule personne, ce qui a été de bout en bout l'objet de votre discours. Est-ce qu'il y a maintenant des éléments de débat concernant ce débat d'orientation budgétaire ?

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je trouve peu constructif de votre part d'accuser, je n'ai pas commencé à parler déjà...

Monsieur le Maire : allez-y.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : non ce n'est pas suffisant ; la démocratie c'est également avoir en face de soi une opposition et d'attendre son discours. Quand par exemple vous avez parlé de l'emprunt, c'est bien votre groupe qui en Commission Finances nous a fait remarquer qu'il y avait une fenêtre de tir là-dessus, sur les emprunts. C'est ça aussi. Je vais revenir sur le taux de réalisation puisqu'il est de 47,4 %, il ne l'est pas, je vous fais remarquer que cette année en France, il est de 61 % ; d'ailleurs la Cour des Comptes en France trouve que ce taux de réalisation n'est pas bon, nous, on est bien en-dessous et c'est structurel. Vous dites que ce n'est pas de votre faute c'est ancien, mais enfin vous faisiez partie de l'ancienne municipalité aussi ! Vous étiez donc associé à cela. Vous avez été même 1^{er} Adjoint. Ce taux donc est bas et il veut bien dire quelque chose. Pour que les Saint-Lysiens comprennent bien, sur 100 euros qui est prévu pour l'investissement, il n'y a eu que 47 euros de réalisé. Il y a quand même un souci profond, vous nous dites que cela va s'arranger mais il était temps ! Vous dites maintenant en effet il y a un effort qui est fait sur la réhabilitation des bâtiments et nous en sommes contents, mais pourquoi ? Parce que tout ce suivi n'a pas été fait dans le passé ! Par exemple le Centre Culturel des Glycines qui s'est dégradé depuis de longues années, d'autres choix ont été faits et nous avons contesté sur le PRAC, mais maintenant on arrive à la même situation sur le COSEC, parce que le COSEC ça fait longtemps ; depuis que je suis à Saint-Lys, je suis arrivé en 1998, on parlait déjà du COSEC et on veut maintenant le réhabiliter, que de temps perdu ! On va se trouver maintenant avec 140 000 euros, mais restera après pour nos contribuables Saint-Lysiens vous avez parlé d'une enveloppe d'1 700 000 euros pour le COSEC, ce qui est une somme considérable ; donc il y a quand même eu dans les choix politiques que vous avez faits des choses contestables et je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas avoir d'autres idées que les vôtres, sans vous prêter un discours qui vous arrange bien, car vous ne répondez pas aux questions qui sont vraiment posées et qui sont vraiment des questions intéressantes, vous les balayez d'un revers de main mais c'est facile ça, ça c'est de la campagne électorale !

Monsieur le Maire : Monsieur REY-BETHBEDER, je ne vois pas bien les questions qui ont été posées et auxquelles je n'ai pas répondu ; d'autre part sur le COSEC, si je ne me trompe pas, vous étiez élu de 2001 à 2008 ? Qu'a fait cette équipe en faveur du COSEC ? Non, mais vous étiez dans l'équipe qui a été élu de 2001 à 2008 ; ce que je voudrais dire par là, Monsieur LASSEUBE, je ne vous ai pas donné la parole et ensuite non je n'ai pas dit de mensonge, vous me parlez du COSEC en disant que rien n'a été fait pendant des années ; nous avons fait le choix politique effectivement de le lancer, donc forcément plus on attend et plus c'est tard. Je rappelais aussi simplement à Monsieur REY-BETHBEDER qu'il me disait que nous n'avions rien fait sur le COSEC, je me permettais donc de lui rappeler que lui non plus n'avait rien fait sur le COSEC et qu'il est très facile de venir jeter le

discrédit. Quant au taux de réalisation dont vous parlez, écoutez il se travaille, il s'améliore, il faut du temps, vous savez très bien comme moi qu'une Collectivité Territoriale et surtout une Commune met du temps à se remettre en route. Je vous remercie d'ailleurs de m'écouter, parce que Monsieur REY-BETHBEDER, je vois que mes propos vous intéressent également, donc merci. La Chambre Régionale des Comptes effectivement ne pourra voir que l'amélioration de la santé financière de la Commune. Je laisse la parole à Monsieur PERY concernant le taux de réalisation justement des investissements.

Monsieur Denis PERY : je voudrais juste apporter une précision sur le taux de réalisation. Si on enlève l'AP-CP du PRAC pour 2018, le taux de réalisation atteint 70 %, ce qui est largement au-delà...

Monsieur le Maire : Monsieur LASSEUBE vous demandez la parole et vous mettez le micro pour vos interventions s'il vous plaît !

Monsieur Denis PERY : il y a toujours un écart entre la réalisation des travaux et le décaissement ; au niveau des fournisseurs, nous avons réglé en début d'année près de 300 000 euros de factures de 2018 sur l'Escalys. Ce qui prouve bien qu'il s'agit ici d'un décalage de paiements et non d'un décalage de travaux, sur le taux de réalisation.

Monsieur Thierry ANDRAU : déjà je voudrais préciser que nous avons déjà eu le débat en Commission et que j'ai eu beaucoup de réponses ; donc je ne vais pas les reposer ce soir, ce n'est pas la peine, vous m'apportez quand même beaucoup d'éléments je dois l'admettre...

Monsieur le Maire : merci Monsieur ANDRAU.

Monsieur Thierry ANDRAU : par contre, ce que je voudrais signaler c'est que nous rejoignons la position de l'autre groupe sur l'autofinancement ; je pense qu'il aurait été plus sage de conserver une marge de manœuvres dans notre épargne pour les années à venir et pour d'autres projets, de ne pas tout mettre sur un seul projet, nous pensons que c'est une erreur. Ensuite pour le COSEC, où là on ne partage pas votre point de vue, mais c'est normal, c'est que nous pensons qu'un nouveau complexe aurait été plus judicieux avec d'autres moyens, qui auraient été moins contraignants, puisque c'est du rapiéçage sans arrêt de ce COSEC et à un moment donné on se demande comment on va pouvoir réellement faire du travail correct ; donc voilà c'est tout ce que j'avais à dire. Concernant le reste, les cours de tennis, les vestiaires, on a eu toutes les réponses nécessaires.

Monsieur le Maire : je vous remercie. Je vais juste revenir sur l'emprunt et la capacité d'autofinancement de la Commune : nous avons travaillé comme cela pour l'instant en attendant les nouvelles données de la Banque Centrale Européenne de la Caisse des Dépôts et de Consignations, des subventions sur lesquelles nous travaillons actuellement ; nous ne fermons pas la porte et nous reviendrons vers vous en Conseil Municipal pour échanger justement sur la possibilité et en Commission également, de faire un emprunt. Quant au COSEC ; sa réhabilitation oui encore une fois le choix politique a été fait de rénover ce bâtiment. Il est clair que nous aurions pu faire le choix de construire un nouveau bâtiment ailleurs. Nous avons fait le choix de nommer une maîtrise d'œuvre et nous étions de toute façon contraints ; avec celle-ci tout a été envisagée, à la fois de la rénovation, à la fois de la destruction et d'une reconstruction ; le choix politique a été fait par rapport à l'emplacement, parce qu'il paraissait inenvisageable de faire une autre salle ailleurs, sinon le COSEC à l'heure actuelle était mort, car nous n'aurions pas eu les moyens de financer la réhabilitation du COSEC ; à un moment donné il faut aussi avoir une vision claire de la capacité à financer les projets de la Commune, c'est le premier point. Ensuite, nous avons travaillé avec la maîtrise d'œuvre en fonction du travail qui a été fait et qui est en cours de finalisation aujourd'hui. Nous avons fait le choix, Monsieur SOLOMIAC, pourra dire un mot supplémentaire s'il le trouve pertinent, mais en tout cas nous avons fait le choix effectivement de réhabiliter ce bâtiment, qui va lui permettre de vivre, il est à proximité du collège, il sert à de nombreuses associations, le but étant de le réhabiliter proprement, de poursuivre au maximum et de générer le moins de nuisances possibles et pour un coût maîtrisé, mais pour un projet à long terme d'un bâtiment sur lequel nous

l'espérons nous n'aurons pas à revenir au bout de 2 ans. Justement l'idée c'est que là on a eu une maîtrise d'œuvre qui prend le projet dans sa globalité.

Monsieur Christophe SOLOMIAC : *là il faut voir quand même que nous sommes partis sur une rénovation lourde et une extension aussi.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *je voudrais revenir sur un point qui est sensible, c'est l'accessibilité, c'est-à-dire la Commune a pris beaucoup de retard dans l'accessibilité pour les gens en mobilité réduite mais pas seulement ; on doit se mettre en conformité avec la réglementation, or on a pris beaucoup de retard c'est repoussé à 2024, qu'est ce qu'il est vraiment prévu cette année comme travaux d'accessibilité ? Va-t-on arriver vraiment en 2024 à avoir une ville accessible pour tous ?*

Monsieur le Maire : *je ne peux pas me prononcer sur 2024, parce que j'ai cru comprendre qu'il y avait des élections municipales en 2020 et que donc l'issue peut être parfois incertaine ou en tout cas imprévue, donc nous verrons. En tous les cas, oui, vous avez raison, nous sommes en retard sur l'investissement de l'Ad'AP, sur l'accession des bâtiments sur notre Commune, je ne peux pas dire le contraire, donc oui nous sommes en retard. Nous sommes en train de travailler avec une maîtrise d'œuvre qui va nous aider et qui va nous accompagner sur ce projet-là, de façon à relancer une machine qui s'est un peu arrêtée et je ne peux que rejoindre vos propos. Le travail va être mené sur 2019, à la fois pour relancer le projet, parce que c'est important pour les personnes qui sont en mobilité réduite, qu'elles puissent accéder au maximum à nos bâtiments communaux et ensuite de mener le travail avec la Préfecture qui suit ce dossier de très près. Je ne peux que souligner la justesse de vos propos en ce qui concerne le programme de l'Ad'AP ; je précise que nous sommes également en attente de subventions pour pouvoir réaliser également ces investissements, notamment via des « CIL » qui offrent un taux de subvention plus important que la moyenne ; j'espère avoir répondu à votre question Monsieur REY-BETHBEDER.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *juste Monsieur le Maire, vous m'avez donné un début de réponse mais ça serait intéressant, pas uniquement pour moi mais pour tout l'auditoire, d'en savoir un peu plus sur la maison de retraite la Joie de Vivre, puisque l'on ne sait rien, sauf qu'elle est toujours là. Est-ce que vous pouvez nous faire un point d'actualité, là ce soir, parce que ça impacte quand même l'économie de Saint-Lys, c'est quelque chose qui fait partie de Saint-Lys, donc dans un débat d'orientation budgétaire, de projets de Saint-Lys, je pense que cette maison de retraite en fait partie, donc si vous pouviez nous en dire un peu plus ? Car si on ne fait pas comme ça je n'aurais jamais d'information, enfin moi et les autres.*

Monsieur le Maire : *Monsieur LASSEUBE, je ne peux pas vous laisser dire que vous n'aurez jamais l'information, puisque vous avez été associé aux réunions, nous avons échangé, il y en a eu plusieurs. Pour l'instant la maison de retraite la Joie de Vivre nous a annoncé qu'elle souhaitait quitter Saint-Lys, nous en sommes toujours au même point. De plus, ce n'est pas l'objet du débat d'orientation budgétaire, puisque cela concerne un organisme privé.*

En vertu de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport doit être présenté au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire s'insère dans les mesures d'informations du public sur les affaires locales et permet aux Elus d'exprimer leurs vues sur la politique budgétaire d'ensemble.

Il est rappelé que ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

Le Conseil Municipal **PREND** acte de la présentation des orientations budgétaires pour **2019** et le Débat d'Orientation Budgétaire a donc lieu.

(rapporteurs : Monsieur le Maire et Monsieur Denis PERY)

19 x 15 - Finances Locales – Patrimoine historique communal – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d’Occitanie en vue de la restauration du coffret du trésor de l’église

Monsieur Patrick LASSEUBE : *vous savez mon attachement au mobilier historique et justement je salue l’idée de la mise en œuvre de la restauration, notamment de tableaux de ce coffre liturgique ; vous avez choisi une méthode, je ne suis pas contre, mais je voulais vous apporter à connaissance une autre, puisque celle-ci consiste à demander une subvention, je ne vais pas dire le résultat de cette demande mais on peut le supposer. Par contre, que peut-on faire quand effectivement on a des petits montants et ce sont des montants, la restauration des tableaux et des coffrets ; il aurait été peut-être intéressant et vous ne cessez de dire qu’il faut associer les Saint-Lysiens, les associations, qu’il faut associer tout le monde dans la réflexion et dans certaines mesures dans des actions ; je pense que dans l’Eglise, ce que vous avez engagé à restaurer et ce qu’il reste, puisqu’il y avait eu déjà des choses de faite, il y en aura toujours, il aurait peut-être été bon d’associer, il y a une association qui est partie prenante, plus particulièrement à l’Eglise, ce sont les Amis de Saint-Julien. Il aurait peut-être été intéressant de faire un peu le tour des choses urgentes, à faire ou préconiser ; Madame la Conservatrice des objets d’arts connaît surtout la liste qui a été dressée à son époque sur les objets, mais la liste est loin d’être exhaustive et par contre on voit l’urgence et le besoin de restaurer certaines choses ; il aurait peut-être été intéressant justement, avec l’association ou d’autres personnes, les gens de la paroisse qui s’intéressent, ceux qui font aussi des concerts dans l’église et il y a plusieurs associations pour le coup, de les réunir et de dresser un peu l’inventaire des besoins qui pouvaient remonter ; moi je vais vous en faire remonter un qui ne sera jamais sur la liste de Madame la Conservatrice : c’est par exemple le clavier, le pédalier des cloches qui se situe au premier étage. Vous me direz c’est un vieux pédalier il ne sert plus à rien, il a une histoire, je pense qu’il mérite un peu de restauration, l’orgue fonctionne bien, mais il y a des petits aménagements, j’allais dire mineurs ; par exemple l’éclairage du pédalier qui est demandé par les organistes quand il y a des concerts. Il y a eu quand même la mise en place par la Municipalité d’une petite réhausse pour que les solistes à la tribune puissent être vus d’en bas. Je pense qu’il aurait été intéressant de faire l’inventaire d’une part et d’autre part sachez qu’il existe un autre moyen de financement, je le connais, car je l’ai pratiqué, je le pratique encore aujourd’hui à travers la Fondation du Patrimoine. Ici il y a eu l’expérience de la Halle, mais sur du petit mobilier et les Saint-Lysiens sont très attachés aussi à ça, une opération patrimoine peut être menée, mais pas forcément par la Municipalité, mais par une association pour récolter des montants, ce n’est pas la Halle là, on est dans des montants de quelques milliers d’euros ; je pense que cela aurait été le bon système, on aurait couvert la souscription et les besoins de financement et les Saint-Lysiens se seraient sentis impliqués. J’ai un dépliant là de la Fondation du Patrimoine, pour la restauration d’une stèle pour un montant de 2 000 euros. On peut faire une souscription à la Fondation du Patrimoine, lancer une souscription pour un montant de quelques milliers d’euros. Voilà ce que j’avais à apporter au débat, après vous avez un choix et je ne suis pas contre, on votera pour, ce n’est pas le problème, mais à un moment donné, on peut associer les Saint-Lysiens, quand ça vaut la peine et des fois il peut y avoir de bonnes idées qui surgissent. Merci de m’avoir écouté.*

Monsieur le Maire : *on en prend note.*

L’église Saint-Julien abrite une vitrine (protégée par un système d’alarme) contenant un trésor liturgique composé d’objets classés ou inscrits à l’Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, dont la Commune est propriétaire. Parmi les objets présents dans cette vitrine, figure un coffret en bois et cuir qui servait à transporter le nécessaire de messe (« chapelle liturgique » : burettes, plateau à burettes, calice, patène, sonnette d’autel, le tout en argent doré, réalisé en 1771-1772) ayant appartenu à Monseigneur de Salignac de la Motte Fénelon, avant-dernier évêque de Lombes avant la Révolution.

Lors d'une visite effectuée le 16 mai 2018 dans l'église de Saint-Lys (et ce, afin d'en examiner les tableaux en vue de leur restauration), Madame Dominique WATIN-GRANCHAMP, Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art de la Haute-Garonne, a remarqué de fines traces de moisissures (« efflorescences ») sur ledit coffret du trésor.

En septembre 2018, sur les recommandations de Madame WATIN-GRANDCHAMP, la DRAC Occitanie a été contactée afin de connaître les possibilités de subventions pour la restauration de ce coffret. Il nous a été répondu :

- La Région n'accordera pas son aide financière puisqu'elle ne subventionne les travaux liés à la restauration du patrimoine mobilier que lorsque les coûts dépassent 5.000,00 €.
- Le Département ne subventionne pas la restauration des objets mobiliers.
- Donc, seule la DRAC pourra éventuellement accorder son aide financière pour cette restauration, à hauteur de 40 % du coût HT au maximum. De plus, cette aide financière pourrait être prise en compte et s'ajouter à la demande de subvention que la Commune présente à la DRAC tous les deux ans (dans le cas présent : présentation au début de 2019, pour les deux années 2017 et 2018) à propos des frais de maintenance de l'alarme protégeant ladite vitrine du trésor de l'église (la DRAC est susceptible de financer 50 % maximum du montant des frais HT de maintenance de cette alarme).

Fin 2018, Madame WATIN-GRANDCHAMP nous recommanda de contacter le laboratoire « Materia Viva », basé à Toulouse (27 rue Bernard-Délicieux), spécialisé dans la restauration des objets mobiliers et archéologiques, et reconnu pour sa grande compétence, dont le devis est de **1 696,00 euros TTC**.

Afin que les travaux de restauration du coffret puissent commencer, un dossier de demande de subvention doit être constitué auprès de la DRAC. A cette fin, une délibération est donc nécessaire.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie une aide financière maximale, afin qu'il puisse être procédé à la restauration du coffret du trésor de l'église.

(rapporteur : Madame Monique D'OLIVEIRA)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

19 x 16 - Finances Locales – Demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels pour l'édition 2019 du « Salon du livre » de Saint-Lys

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Le prochain « Salon du livre » de Saint-Lys aura lieu à l'espace Gravette les samedi 23 et dimanche 24 novembre 2019, après une semaine d'intervention dans les établissements scolaires autour du thème du livre.

Comme chaque année, le service « Pôle culturel » va solliciter auprès des partenaires institutionnels de la Commune (Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Conseil Régional Occitanie, etc.) une aide à la fois financière (subventions) et matérielle (lots de beaux livres) pour l'organisation de ce prochain « Salon du livre ».

L'an dernier, une délibération semblable, pour le même objet, avait été votée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 15 mars 2018 (délibération n° 18 X 05).

Les aides obtenues, lors des précédentes éditions du « Salon du livre » de Saint-Lys, grâce aux dossiers déposés, auprès des partenaires institutionnels, sont les suivantes :

Année :	Aide fournie par le Conseil Régional :		Aide fournie par le Conseil Départemental :	
	Subvention :	Lot de beaux livres :	Subvention :	Lot de beaux livres :
2018	Non	Non	235,00 €	Oui
2017	Non	Oui	500,00 €	Oui
2016	600,00 €	Oui	200,00 €	Non
2015	600,00 €	Oui	200,00 €	Non
2014	450,00 € (1)	Oui	Non	Oui
2013	Non	Non	200,00 €	Oui
2012	Non	Oui	Non	Non

(1) : Subvention versée dans le cadre de l'« Aide à la diffusion » pour un spectacle présenté aux scolaires durant la semaine du livre, qui précède le week-end du Salon proprement-dit.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de solliciter auprès du Conseil Régional Occitanie, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de tout autre partenaire institutionnel, une aide financière maximale, ainsi que des dons de beaux livres destinés à récompenser les lauréats des concours organisés dans le cadre du « Salon du livre » de Saint-Lys.

(rapporteur : Madame Monique D'OLIVEIRA)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

19 x 17 - Finances Locales – Groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et des services associés - Adhésion au groupement de commandes et signature de la convention constitutive du groupement de commandes avec le Muretain Agglo

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Le Muretain Agglo et les différentes Communes membres, le SIVOM SAGe et la SPL « les eaux du SAGe » sont amenés à réaliser des achats de fourniture de gaz naturel.

Dès lors, il apparaît qu'un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et des services associés permettrait par effet de seuil de réaliser des économies importantes.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme de l'accord-cadre.

En application de l'article 28 de l'ordonnance, le coordonnateur a en charge la passation la signature et la notification du marché. Pour ce qui le concerne, chaque membre devra exécuter le marché.

Le Conseil Municipal **ADHERE** au groupement de commandes, **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et des services associés pour les services des membres du groupement de commandes du Muretain ainsi que le fait que le Muretain Agglo soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

Il **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive, l'accord-cadre et les marchés subséquents qui en découleront.

(rapporteur : Monsieur Christophe SOLOMIAC)

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

15/18

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

19 x 18 - Institution et Vie Politique – Syndicat Départemental d’Energie de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G) – Nouvelle procédure petits travaux urgents

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais de petits travaux inopinés relevant de la compétence du S.D.E.H.G, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de **10 000 € maximum de participation communale**.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du S.D.E.H.G resteront applicables, notamment l’inscription aux programmes de travaux du S.D.E.H.G pour les opérations concernées.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de couvrir la part restant à la charge de la Commune sur ses fonds propres dans la limite de **10 000 €**.

(rapporteur : Monsieur Christophe SOLOMIAC)

Pour : 24

Contre : 5

Abstention : 0

19 x 19 - Fonction Publique – Autorisation de signature d’une convention avec le Centre de Gestion pour une mission d’aide au recrutement

Monsieur Thierry ANDRAU : pourquoi a-t-on besoin du Centre de Gestion pour recruter ?

Monsieur le Maire : le Centre de Gestion nous amène une assistance technique sur des postes qui sont stratégiques quand même pour la Collectivité., en l’occurrence les ressources humaines.

Monsieur Thierry ANDRAU : et comment se fait-il que la dernière fois vous avez fait appel à eux pour le poste de DGS et que vous n’avez toujours pas de réponse ?

Monsieur le Maire : il y a eu un jury qui s’est avéré infructueux, donc à partir de là on n’est pas maître des candidatures qui arrivent. Quand on lance un recrutement, on le travaille avec le Centre de Gestion et le jury dans le travail et l’expertise qui a été faite a été déclaré infructueux. Ils nous apportent cette vision à la fois du fonctionnement d’une Collectivité Territoriale, des agents territoriaux et c’est cette expertise technique que nous demandons aujourd’hui. Nous sollicitons le Centre de Gestion sur des portes à responsabilité.

Monsieur Thierry ANDRAU : le moins que l’on puisse dire c’est que ce n’est pas très efficace.

Monsieur le Maire : on fait en fonction des candidatures qui arrivent ; on va dire clairement notamment sur le poste de DGS, que la période n’est clairement pas favorable à avoir de bonnes candidatures, puisque là-aussi j’ai entendu dire qu’il y avait des élections en mars 2020 ; on m’a rappelé tout à l’heure qu’effectivement même si j’avais été élu en 2016 l’échéance était 2020, alors je vais le noter car comme je n’étais pas sûr... Mais oui c’est un contexte peu favorable au recrutement de ce type de personnels aujourd’hui.

Monsieur Patrick LASSEUBE : vous savez que depuis que vous proposez cela nous votons contre et effectivement le temps nous donne raison, puisque Madame la DGS est partie après seulement quelques mois de présence au sein de la Collectivité ; pourtant vous nous avez fait voter la même chose qu’aujourd’hui pour son recrutement ; je pense Monsieur le Maire que le meilleur recrutement pour la Commune de Saint-Lys et pour vous Monsieur le Maire, qui devez faire ce recrutement, c’est vous qui devez vous impliquer d’abord dans ce genre de recrutement, surtout au niveau de l’encadrement. La liste au Centre de Gestion est de toute façon connue de tout le monde, donc il ne vous apprend rien, il vous aide, mais il ne faudrait pas qu’il vous remplace non plus parce

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

16/18

qu'autrement on voit aussi le résultat. Moi je vous ferais davantage confiance si c'était vous qui vous investissiez dans ces missions-là.

Monsieur le Maire : Monsieur LASSEUBE sachez que je suis totalement impliqué dans ces missions-là et que le Centre de Gestion nous aide et nous apporte son expertise technique. Cela dit si vous êtes en capacité de me dire, en capacité de faire un recrutement sans faille, sans problème en vous projetant sur l'avenir, en vous disant que tout va bien se passer et bien je vous tire mon chapeau, parce que pour moi c'est une science qui est quand même compliquée ; je voudrais préciser que Madame la DGS précédente n'est pas restée quelques mois mais 1 an ½. Après, bien évidemment, il y a eu des choses qui ont fait que ça n'a pas duré, mais cela dit la personne qui me dit qu'elle est en capacité, même en s'y impliquant à 200 %, de me dire que le recrutement sera sans faille, j'aurai beaucoup de mal à la croire.

Il existe, au Centre de Gestion de la Haute-Garonne, un service d'aide au recrutement créé conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. Ce service propose aux Collectivités Territoriales, qui le sollicitent, de les aider dans toutes leurs démarches relatives au recrutement des agents de catégorie A, B et C.

Suite au besoin de recruter un responsable des Ressources Humaines, Monsieur le Maire souhaite faire appel à ce service.

L'intervention du CDG31 est soumise à la signature d'une convention établie par les services qui précise les conditions générales d'intervention, ainsi que le tarif correspondant.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les termes du formulaire de demande d'intervention du service d'aide au recrutement du Centre de Gestion et **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appel à ce service pour le recrutement d'un responsable des ressources humaines de catégorie A ou B issu de la filière administrative.

(rapporteur : Monsieur Jean-Luc JOUSSE)

Pour : 21

Contre : 5

Abstentions : 3

19 x 20 - Fonction Publique – Personnel - Mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Modificatif

Monsieur Thierry ANDRAU : est-ce que vous pouvez nous préciser en quoi consiste cette modification ?

Monsieur Jean-Luc JOUSSE : tel que c'est écrit, nous avons maintenu dans le RIFSEEP, l'IFSE au niveau des congés longue maladie et grave maladie ou maladie de longue durée et nous n'avons pas le droit d'être au-dessus de la Fonction Publique d'Etat, la Fonction Publique Territoriale ne peut pas être supérieure à eux ; donc comme la Fonction Publique d'Etat ne l'applique pas, on ne peut pas le faire.

Monsieur le Maire : autrement dit nous avons fait le choix dans la délibération de maintenir l'IFSE pour les agents de longue maladie, c'est illégal, cela a donc été retoqué par la Préfecture, d'où le modificatif aujourd'hui.

Monsieur Thierry ANDRAU : est-ce que cela a un rapport avec le régime indemnitaire ou pas ?

Monsieur le Maire : complètement oui.

Monsieur Thierry ANDRAU : c'était juste pour savoir si cela avait des conséquences au niveau de ce régime ?

Monsieur Jean-Luc JOUSSE : il ne faut pas oublier que quand on a mis le RIFSEEP en place, sur les

recommandations de l'Etat d'ailleurs, l'IFSE sert à regrouper toutes les primes qui existaient antérieurement au niveau du régime indemnitaire et cette prime-là effectivement n'est plus versée dans le cadre de maladie longue durée.

Monsieur le Maire : de part la loi.

Compte tenu des observations de la Préfecture en date du 19 février 2019, la délibération relative au RIFSEEP est modifiée afin de respecter le principe de parité avec le régime applicable aux fonctionnaires de l'Etat, tel que défini par le Conseil d'Etat.

A ce titre, le RIFSEEP ne peut être maintenu en période de congé de longue maladie, de grave maladie et de longue durée conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010.

Les montants annuels minimums des agents de catégorie A sont abrogés.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/04/2019 et abroge la délibération n°18x130 du 17/12/2018 à compter du 01/04/2019.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** les modifications telles que décrites ci-dessus.

(rapporteur : Monsieur Jean-Luc JOUSSE)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNICATION DU MAIRE

→ DECISION DU MAIRE N°AFF/2019/03 DU 18 MARS 2019

Considérant la nécessité de lancer un marché public de prestations de surveillance des Floralys, il a été décidé de lancer une consultation.

Le budget prévisionnel maximum pour ce projet était de **600 € HT**.

Suite à l'analyse des offres, le marché a été attribué à :

➤ **JNS SECURITE (31470 FONSORBES) pour un montant de 468 € HT.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.

Secrétaire de séance,
Chloé SOLATGES

